



Alice avantages cheque 10000 euros

Par **julienescriva**, le **11/02/2009** à **13:16**

J'ai été élu comme gagnant d'un chèque de 10000 euros chez Alice's Avantages après avoir renseigné une grille de chiffre les concernant sur TELE STAR.

J'ai commandé un article pour que le chèque vienne plus vite. Je me rends compte que le chèque n'arrive pas.

La conseillère au téléphone ne veut pas m'indiquer l'adresse du tirage au sort ni le numéro de téléphone. Je sens l'arnaque!

De plus la société a encaissé le chèque pour la commande.

Je vais intervenir auprès de ma protection juridique et porter plainte le cas échéant.

Si les autres victimes pouvaient me tenir au courant de leurs démarches afin de s'allier ensemble pour les faire tomber et que cette société soit condamnée à verser des dommages et intérêts aux victimes de cette arnaque.

Je vous laisse mes coordonnées : julienescriva@yahoo.fr

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **14:19**

Bonjour,

Effectivement, ça sent l'arnaque mais c'est un grand classique !!! Quant à porter plainte ???

J'ai des doutes que ça aboutisse d'expérience en Cabinets d'Avocats. Amitiés

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2009 à 14:44**

Bonjour

l'arnaque je ne suis pas sûr.

Ces sociétés commerciales sont rodées depuis les différentes jurisprudences réprimant le caractère mensonger de l'annonce.

En conséquence il convient de bien lire toutes les lignes des documents fournis.

gagnant potentiel ne signifie pas gagnant.

Nous aurons le plaisir de vous déclarer Mme X bénéficiaire d'un chèque de euros . Vaut mieux lire les conditions. Souvent tirage au sort.

Sachez qu'un jeu peut prendre différente appellation et sa durée sur 2 ans. En conséquence il convient de vous reporter aux éléments fournis (même les petites lignes) et non uniquement la grosse phrase fluo indiquant que vous avez gagné.

Toutefois il peut toujours exister une erreur dans le libellé d'un document. Il convient de montrer ce document à une personne qualifiée juridiquement.

Restant à votre disposition.

Par **Paula**, le **13/02/2009 à 14:48**

Bonjour,

Quand je dis "arnaque", je fais effectivement un raccourci. Le consommateur pense qu'il a déjà gagné et donc que c'est une escroquerie.

Mais les jeux et concours sont réglementés et bien ficelés. Et pour être le véritable gagnant il y a aussi un tirage au sort par Huissier de Justice le plus souvent. Amitiés

Par **marguerite2A**, le **21/02/2009 à 18:19**

Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **fifa**, le **25/02/2009** à **21:41**

Bonjour à toutes et à tous,

Surtout ne vous faites pas avoir avec les arnaques de Alice Advantage, en 2007 ils m'ont déclaré comme gagnante unique, j'ai suivis tous leurs conditions en commandant et en collant leurs coneries à chaque fois, après un moment j'ai plus eu de nouvelles.

J'ai essayé d'appeler mais ils refusent de renseigner sur le jeu.

J'ai envoyer un courrier pour dire que j'attend le chèque et que j'ai garder toutes les copies, mais ça sert à rien.

2009, l'événement revient, j'ai voulu me donner un autre espoir car l'opération dure 2 ans, je les ai répondu et j'attent même si je sais que j'aurai jamais ce fameux chèque.

Par contre j'ai déjà demandé des remboursements de produits, et j'ai eu le chèque (au prix du produit).

NB : RIGOLEZ

Je rêvais de ce chèque et je l'ai même dépenser dans mon imagination sans qu'il ariva, de toute façon 10 000 ne fait rien et fini très vite je l'aurai dépenser en une semaine !!!

COURAGE....

Par **mj722**, le **21/04/2009** à **11:34**

SALUT

moi aussi je suis dans la même situation j'ai déjà reçu plusieurs courrier de la part d'ALICE AVANTAGE et depuis j'ai toujours pas reçu de chèque comme ils avaient avait dis part compte il ont bien encaisser. je trouve pas cool de leurs part surtout en ces temps de crises ou tout le monde cherche un solution pour s'ensortir.

Par **mathilde76**, le **20/10/2009** à **17:23**

salut "julienescriva",
j'ai eu le même problème que toi, j'ai eu une réponse comme quoi j'étais la grande gagnante du jeux concours et donc que j'avais remporté les fameux 10 000 euros sauf que j'ai commandé pas mal de fois et pour des sommes assez importante sans jamais recevoir mon chèque.
je pense que c'est vraiment une arnaque et en plus leurs articles ne sont pas si bien.

Par **demmanuelle**, le **27/10/2009** à **14:38**

Bonjour,
Ce genre de courrier est une arnaque qui touche toujours les plus faibles. Il faudrait s'organiser pour mettre à défaut la société "alice avantages", par exemple dans le libellé numéro gagnant, j'ai reçu le numéro 44 794 252 (mon numéro unique!) numéro du chèque 3901 7842551 (tout aussi unique), et nous réunir en comité.

Par **laetitia31000**, le **15/03/2010** à **15:12**

bjr a tous voila sa fait plusieurs mois que je recoit aussi tout ces pub de alice avantage je colle tout ce qu'il demande et jamais rien arrive alors oui je pense que c'est une arnaque

Par **laetitia31000**, le **15/03/2010** à **15:13**

bjr a tous voila sa fait plusieurs mois que je recoit aussi tout ces pub de alice avantage je colle tout ce qu'il demande et jamais rien arrive alors oui je pense que c'est une arnaque

Par **la_vilaineX**, le **22/03/2010** à **18:50**

Bonjour

moi aussi j'en ai été victime:

ATTENTION, j'ai moi aussi reçu pendant des mois ces courriers, aussi bien de ALICE AVANTAGES que de PROPRES ET PRATIQUES.

Pour les 2, ils me certifiaient que j'ai gagné 10000 euros, que le tirage est OK, et que c'est officielle, il me sort aussi l'huissier de justice, ils me promettent de recevoir mon chèque chez moi en 48h "extra rapide par colis express" bref beaucoup de blabla et surtout de conneries !

Pour les 2, j'ai passé commande, suivi et rempli toutes les conditions, et pour les deux, je n'ai jamais reçu de chèques de 10000 euros !

le pire, c'est que le produit commandé est INCOMPLETE et NE CORRESPOND PAS A LA DESCRIPTION du produit dans leur catalogue, ce qui rend le produit commandé INUTILISABLE !

non seulement les 10000 euros c'est une légende mais en plus le produit commandé ne correspondait pas au descriptif !

DONC ne vous faites pas bernés !! ALICES AVANTAGES ou PROPRES ET PRATIQUES, ce sont des ESCROCS qui cherchent à vous faire commander en vous mettant devant vous un chèque de 10000 euros tel un âne avançant sans jamais avoir sa carotte !

je n'accuse personne à tort, j'en ai vécu l'amère expérience, ne commandez jamais chez ALICES AVANTAGES ou PROPRES et PRATIQUES en étant attiré par ces 10000 euros, ne croyez pas à leur mensonges des 10000 euros !

les gens sont facilement manipulables car ils ont des dettes, d'autres ont des besoins urgent d'argent, et ce sont sur ces points faibles que les vrais menteurs jouent dessus

Je suis très en colère et j'espère que le maximum de gens verront mon message !

Par **Heavymotel972**, le **27/03/2010 à 23:14**

Bonjour,

Je viens signaler, moi aussi l'arnaque à laquelle se livre ALICE AVANTAGES.

Je suis un jeune de 17 ans et ma grand mère, me demandant de participer à ce jeu, il y a de ça plusieurs mois, a "miraculeusement" gagné (unique gagnant CONFIRME, même!).

Nous avons reçus tout comme vous, une lettre nous demandant de commander un quelconque produit. Bien que je fut sceptique quant au fait de dépenser pour gagner, ma grand-mère envoya un bon de commande.

Voilà, venons en au fait: si maintenant nous sommes parfaitement convaincus de cette escroquerie, nous recevons, et cela depuis plusieurs mois, des enveloppes nous réclamant sans cesse de commander un de leur produit.

Il faut que cela cesse! Ma grand-mère étant une personne influençable (un simple huissier suffit, imaginaire ou non) et têtue, elle peut gaspiller son argent dans cette bêtise, aussi nous voudrions ma mère et moi, arrêter de recevoir ces courriers!

Nous attendons de l'aide et une réponse, merci.

Par **welschmidtnicolas**, le **29/03/2010 à 08:30**

bjr a tous

Toujours la meme chose je suis déclaré grand et unique gagnant 2010 par la société alice avantages d'un chèque de 10.000euros j'ai déjà commandé deux articles sans jamais recevoir de chèque bien évidemment l'ARNAQUE semble bien rodée puisque encore cette semaine je suis relancé pour recevoir mon chèque sous 48h après commande comme d'habitude rien n'arrive et rien n'arrivera . Le jeu précise bien que c'est un jeu sans obligation d'achat le fait de commander permettrait juste de recevoir le chèque plus rapidement . donc je vais renvoyé uniquement leur coupon et attendre la cloture du jeu au 30/06/2010 et l'envoi différé du chèque qui lui non plus n'arrivera jamais .je reste à la dispo de toute personne pour un regroupement pour les forcer à xécuter leur promesse j'ai gardé tous es documents et je me tate pour les foutre en procès mais on sait ca va me mener ...
de touefacon ils précisent :ce jeu ne les engage a rien ou plutot que une clause de"catasrophe naturelle " enfin c'est une autre expression (cf règlement)les dispenser de payer les sommes engagées...
Donc arretons de rever ou dumoins à leur chèque fantome... et faisons les tomber!!!!!!!!!!

Par **fille12**, le **29/03/2010 à 21:26**

bonsoir,
comme vous toutes je suis en train de subir la même mésaventure, et je peux me permettre de confirmer que c'est bien une arnaque. Je considère que c'est du pure harcèlement et donc, de mon côté j'ai toujours choisi de ne pas payer les produits qu'ils proposent en cochant toujours la case "paiement par mandat cash" et tant que je n'aurai pas de chèque je ne paierai rien

Par **fille12**, le **29/03/2010 à 21:28**

bonsoir,
comme vous toutes je suis en train de subir la même mésaventure, et je peux me permettre de confirmer que c'est bien une arnaque. Je considère que c'est du pure harcèlement et donc, de mon côté j'ai toujours choisi de ne pas payer les produits qu'ils proposent en cochant toujours la case "paiement par mandat cash" et tant que je n'aurai pas de chèque je ne paierai rien

Par **audrey334**, le **10/04/2010 à 11:41**

Bonjour,

J'ai également reçu la grille a completer et aujourd'hui on m'envoi un courrier comme quoi je

suis la gagnante confirmée d'un chèque de 10 000 € de plus si je commande je recevrais également un cadeau d'une valeur de 170 € je n'ai vu personne parler de ça avez vous également eu l'offre d'un cadeau d'une valeur de 170 €??

Dans le règlement il est bien précisé que c'est un tirage au sort qui se termine en 2011 et qu'il ne peut y avoir que 500 gagnants tirés au sort qui se partageront les 10 000 €

1. un prix de 5 000 euros à la première personne tirée au sort
2. un prix de 2 000 euros à la deuxième personne tirée au sort
3. un prix de 500 euros à la troisième personne tirée au sort
4. un prix de 250 euros à la quatrième personne tirée au sort
5. à partir du cinquième rang, le reste de la somme, soit 2 750 euros, sera partagée de manière égalitaire par le nombre de gagnants restants.

voilà comme vous pouvez le constater le meilleur prix est de 5000 €.

Et si vous ne commandez pas vous n'êtes pas retenu pour le tirage au sort regardez sur votre courrier l'option numéro 2 c'est écrit :

"Sans commande de votre part, le règlement que nous devons vous faire parvenir sera envoyé à une autre personne"

Donc obligation de commander pour avoir une chance de gagner les 5000 € du premier prix!

Voilà ce n'est pas vraiment une arnaque lisez bien le règlement c'est simplement un tirage au sort ou vous avez très très peu de chance de gagner.

Mais en attendant Alice Avantages s'en met plein les poches avec toutes les personnes qui achètent un article, même le moins cher (16.90€ sans frais de livraison) et qui pensent recevoir dans leur colis le fameux chèque

Par **beda**, le **01/07/2010** à **10:01**

Bonjour,

Je venais de recevoir hier 30 juin 2010 le courrier de la société Alice Avantages. Je me suis tellement méfié que je finis par faire des recherches sur le net et je suis tombée sur ce forum. Effectivement, la société Alice Avantages me demande de remplir le formulaire tout en étant obligée de passer une commande afin que je puisse recevoir ce fameux chèque de 10.000 Euros. Malheureusement pour cette société arnaqueuse, je déteste passer des commandes sans connaître le produit, d'autant plus que je ne pense pas en avoir besoin. Je suis bien dans ma peau et que la société aille se faire voir, je gagne suffisamment ma vie et je n'ai pas besoin de leur **10.000 Euros imaginaire...**

Dans[s] **le règlement des jeux-concours sur leur site[/s]**, il est bien mentionné que **LES GAGNANTS REÇOIVENT PAR LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION POUR ÊTRE AVISÉS DE LEUR GAIN**; Contrairement aux règles du jeu, [s]j'ai reçu cet AVIS DE GAIN PAR COURRIER ORDINAIRE[/s], quelle stupidité de leur part! En

outre, il est bien mentionné sur leur site les clauses ci-dessous:

"Concernant nos jeux-concours :

Le service des jeux vous informe que, comme toute société spécialisée dans la vente par correspondance, nous diffusons nos catalogues et nos différents supports promotionnels avec des propositions de jeux-concours.

Nous vous informons que [s]tous nos jeux sont légaux et gratuits sans obligation d'achat [/s]et déposés chez un huissier de justice.

Dans chaque action promotionnelle figure le règlement complet du jeu qui mentionne systématiquement les points suivants :

*** Jeu gratuit sans obligation d'achat.**

*** Date de clôture du jeu.**

*** Obligation d'un post-tirage ou d'un pré-tirage par un huissier de justice.**

*** Liste des prix à gagner.**

*** Avis par lettre recommandée avec accusé de réception pour informer les principaux gagnants.**

Nous sommes en mesure de vous assurer que tous nos jeux ont des gagnants.

Chaque tirage est effectué par notre huissier de justice après la date de clôture du jeu (pour un post-tirage) ou juste avant l'ouverture du jeu (pour un pré-tirage) pour désigner le ou les gagnants.

Chaque gagnant doit, avant la date de clôture du jeu, envoyer son bon de participation pour valider son enregistrement.

Si les bons de participation et de réclamation de gain sont retournés dans les délais, nous validons la participation des gagnants."

Je pense que cette société prend les gens pour des "Naïfs" voire pour des "Cons" (excusez-moi pour le terme!).

Et oui, le monde ne manque pas d'arnaqueurs qui profitent des faibles. **Soyons vigilants!**

[s]/[s] Y a-t-il une possibilité de l'attaquer en justice dans l'espoir gagner?

Par **ametisse**, le **06/07/2010 à 08:41**

bonjour a tout le monde et j vous dit merci car sans votre demoingnage j aurai fait comme vous car se matin j etais prete a renvoye le courier d alica avantage et passer commande mais pour moi il y avait 1 soucis je voulais me renseigne comment paye mon colis car je n est pas de chequier et pour la carte bleu pas question de paye avant de recevoir mes article se qui ma fait de me renseigne sur cette societe ou je vient de vous decouvrir tous en me prevenant de l arnaque donc vu tout vos demoingnage je ne vais pas tenir comte que je suis la seul gagnante et jete tous ses bla bla a la poupelle JE VOUS DIT MERCI ENCORE A TOUT LE MONDE

Par **nanwe56**, le **08/07/2010 à 03:06**

j'ai reçu un courrier venant de la societe alice avantages le 28/06/2010 confirmant que j'ai

bien gagné 10000eur et que c'est belle et bien le tirage definitif qu'il fallait que je commandais au moins un article afin que cette somme me soit attribuée
bien que j'ai beaucoup douté j'ai finis par ceder et de jouer le jeux
j'ai passé ma commande et j'attends toujours le retour de mon article avec le fameux chèque definitif de 10000eur depuis le 29/06/2010 je suis restée sans nouvelle jusqu'a ce jour j'ai eu le reflex de me renseigner sur cette societe sur internet alors la les differents témoignages que j'ai lus sur internet ; je meurs de panique
le fait que j'ai excuté les recommandations de leur courrier
si eventuellement il y a de suites de plaintes collectifs veuillez s'il vous plait me tenir au courant
merci a vous

Par **titus2008**, le **10/07/2010** à **11:12**

bien sur que c'est de l'arnaque,mais cette société gagne sa vie grace aux personnes qui portent plainte car apres décisions de justice ,les personnes diovent payer a cette société une somme d'environ 1000 euros ,il faudrait carrement que la justice reconnaisse ses tords et codamne alices a versée tous les chèques de 10000 euros quelle promets,alors messieurs et mesdames les juges,avocats ect... mettaient vous au travail.merci

Par **titus2008**, le **10/07/2010** à **11:22**

moi j'ai demandé a alices avantages de m'envoyer ma commande avec ses fameux 10000 euros moins le prix de la commande,car je n'ai pas envoyer aucun règlement pour ma commande

Par **chèque 10000euro**, le **13/07/2010** à **19:14**

il est ou mon chèque je me suis fais arnaquer il faut qu'ils tombent et fasse failite yen na marre je veu mon fric bordel d'alice avantage c bien beau de gagner donner moi ma récompense sinon je porterais plainte avec tout les piégés pour tous je dis bien tous recevoir 15000euro de dommage et intérêt je connais un avocat dans le vaucluse!!!!!!

Par **NONYME**, le **26/07/2010** à **20:49**

avez vous aussi le fameux certificat gagnant rose
car il est noté tout en haut en tout petit que le seul numéro gagnant apparait derriere le certificat de l'unique gagnant
je voit au verso mon numéro personnel mais il n'ai pas dit qu'il est gagnant
pourtant à tout lire je suis l'unique gagnante du cheque de 10000 euros
s'ils y a des gens qu'il veulent tenter une action en justice
ro.sara@hotmail.fr
pour qu'on en discute comme il le faut et surtout pour ne pas qu'il s'en sorte a nouveau

je pense pouvoir les faire payer car tout certifie que je suis gagnante et aucune closes ne prouve le contraire.... etc
alors demain j'envoie ma lettre et sans commande et je verrai bien

Par **NONYME**, le **26/07/2010** à **21:27**

derriere le certificat gagnant il y a un coup de tampon avec ecrit au milieu
envoi du chèque au grand gagnant de 10000Euros garanti
en tout petit à coté il est noté
alice avantages bla bla bla
et en tout petit petit
" reglement complet joint prix soumis à aléa"
n'aller pas vous faire plumer en justice
si il y a des internautes vivant dans le 69 j'ai la solution pour les trainer en justice sans aucun
risque de perdre

Par **chichi99**, le **30/07/2010** à **21:46**

bon soir comment la France peut ignorer ces société inégale il faut vraiment q elle soit fermer
et leur membres soit juger

Par **Admin**, le **11/08/2010** à **16:56**

Bonjour,
Pour information une action collective destinée à comptabiliser le nombre de personne
potentiellement escroqué a été crée sur Action-collective.com :
<http://www.action-collective.com/alice-avantages/action-31.htm>

Par **gimei**, le **15/09/2010** à **11:41**

Bonjour,

Pour tout le monde il est évident que l'octroi d'un tel gain est invraisemblable. Ce n'est que de
la publicité pour vous inciter à acheter. Si vous avez une déficience mentale (dut à l'âge par
exemple) vous pouvez tenter votre chance, sinon ça ne sert à rien de porter plainte. Des
affaires comme celles-ci il y en a toutes les semaines dans les tribunaux.

Par **das73**, le **15/09/2010** à **14:23**

J'ai reçu mon 4e courrier, qui indique je suis le gagnant confirmé de la somme de 10 000 euros, sous contrôle d'huissier de justice, dont le nom n'est pas mentionné. Il suffit que je commande au moins un de leurs produits minceurs et le chèque est envoyé. Mais j'ai des doutes sur cela.

Par **mada38**, le **16/09/2010 à 10:10**

bonjour! j'ai vu que l'an dernier vous aviez reçu un courrier de alice avantages disant que vous étiez le gagnant d'un chèque de 10000€! j'aurai aimé savoir si vous l'aviez bien reçu!!! car mon conjoint a reçu exactement la même chose de leur part et on leur a répondu dès le premier courrier en disant que l'on voulait bien le chèque et on a donc passé commande chez eux! hors à ce jour mon chèque a été encaissé mais je n'ai toujours pas le colis et encore moins les 10000€! en revanche je reçois au moins une lettre par semaine de leur part qui me relance en disant que mon conjoint est le gagnant mais qu'il faut commander!!!! je sens qu'on s'est fait avoir... je me trompe? merci pour votre réponse

Par **fatilok**, le **28/09/2010 à 18:14**

salut je vais aussi faire une plainte sur alice avantages pour pub mensongère
est arnaque moi en plus de ma commande qui est encore beaucoup plus chère qu'une pharmacie
est que je n'ai toujours pas reçu le produit après déjà 2 mois déjà passer à ce jour moi je voudrais me porter civil au tribunal avec association si possible je reste ouverte à toutes propositions

Par **briag85**, le **03/10/2010 à 10:15**

article trouver sur le net

ALICE AVANTAGES: LA RECONNAISSANCE DU RESPECT DES LOIS. MAÎTRE DREVET AVOCAT PERD EN JUSTICE

17/02/2010 à 13h08 - mis à jour le 17/02/2010 à 13h20 | 2028 vues | 0 réactions

Le tribunal de Grande Instance de Nice a rendu dans un jugement du 19 janvier 2010 une nouvelle décision favorable à la société Alice Avantages. Effectivement, la société Alice Avantages était accusée d'avoir envoyé plusieurs courriers publicitaires à Monsieur DREVET Hubert 6 avenue Gambetta 83990 SAINT TROPEZ, avocat de profession, lui annonçant le gain d'un certain prix comme argument de promotion.

La société Alice Avantages étant spécialisée dans la vente par correspondance de produits cosmétiques et de suppléments alimentaires, c'est à l'aide de la vente de ses produits sur

catalogue qu'elle propose des jeux publicitaires annonçant le gain d'un certain prix.

La présence d'aléa, de conjecture et le règlement complet du jeu précisant bien son fonctionnement sont joint dans chaque courrier publicitaire.

Il résulte donc des documents produits, que la société Alice Avantages n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

Par ces motifs, la société Alice Avantages a été relaxée par le tribunal de Grande Instance de Nice.

Le tribunal a débouté Monsieur DREVET Hubert de l'ensemble de ses demandes.

Par **mada38**, le **04/10/2010 à 09:54**

je trouve que c'est abusé parce que même dans les petites lignes ils savent tourner les phrases pour qu'on ne comprenne pas la moitié!!! ils savent y faire et franchement sa ne m'étonne même pas que la justice française ne fasse rien!!!

Par **hirondelle01**, le **05/10/2010 à 16:21**

bonjour a tous

Je me trouve dans la meme situation que vous mon mari a gagné 10000 euros seulement voila pour toucher cette somme on devait faire une commande et coller une vignette pour reclamer le gain chose que nous avons fait

Le cheque de la commande a bien ete encaissé

15 jours plus tard toujours pas de livraison

J' ai donc appelé le service client pour savoir ce qui se passait

Au miracle la commande est bien partie par contre pas de cheque

Si quelqu'un a une idée pour faire tomber alice avantages je suis ouverte a toutes propositions

Par **isabelleaurore**, le **04/11/2010 à 11:56**

Re Alice Avantages

Bonjour à vous tous!

aujourd'hui,j'ai reçu ma commande mais pas mon chèque;par contre,il me demande de commander pour recevoir mon chèque.

J'ai appelé le journaliste du Courrier Picard qui m'avait contacté après que j'ai envoyé un email sur le site,il continue son enquete.Alors n'hésitez pas à contacter le journal de votre commune ou de votre département.

Par **helena_600**, le **05/11/2010** à **07:44**

bonjour, j ai ete moi aussi gagnante du jeu, mais je n ai jamais passe commande car j ai trop senti l arnaque, j avais vu des forum ou des personnes avaient passe commande et jamais reçu la marchandise et ils ont bel et bien encaisse le chèque, je suis revoltee de ces procédés et ces voleurs méritent d etre poursuivis

Par **regman**, le **10/11/2010** à **10:19**

Merci pour toutes vos interventions.

J'ai reçu moi aussi deux lettres d'Alice Avantages me promettant 10000euros moyennant l'achat de 2 articles figurant sur leur catalogue. J'ai séché mes cours pour aller poster ma commande à la poste quand j'ai eu l'idée d'enquêter sur cette société. Je vois que mes doutes étaient parfaitement justifiés. Grâce à vous, je vais pouvoir économiser 72euros.

Liguons-nous tous ensemble contre ce genre d'arnaque. Et pour commencer il faut dénoncer cette société en sensibilisant la population sur les forums de discussion.

Par **loulou63300**, le **18/11/2010** à **16:24**

boujours moi aussi j'ai reçu cette lettre en me disant que j'étais l'heureuse gagnante 2010 des 10 000 euro . je me suis renseigné et j'ai vu que beaucoup de personnes se sont fait avoir , donc je n'est pas envoyé ma réponse .

aujourd'hui j'ai encore reçu cette lettre pour me dire qu'il fallait que je réponde rapidement .se que je trouve bizarre c'est qu'il faut absolument passer commande pour le recevoir , si on ne passe pas commande il risque d'avoir un problème d'envoi je trouve ça très bizarre .

donc je ne sais pas quoi faire ,si je répond ou non , je n'est pas envie de me faire avoir .

Par **louloutte68**, le **04/12/2010** à **14:54**

Bjr

J'ai reçu la même lettre jeudi

heureuse gagnante 2010 ça aurait été trop beau

j'ai failli renvoyer et auj je suis venu sur internet pr me renseigner sur cette société avec laquelle je n'avais jamais eu de contact et voila que je tombe sur ce forum si je peux faire quelque chose dite le moi merci

Par **pierre64**, le **05/12/2010 à 12:12**

Bonjour à tous, je suis également considéré comme le grand gagnant du jeu Alice Avantages qui est en cours! Moi aussi j'ai commandé une fois il y a environ 3 semaines afin de recevoir le chèque plus vite et il s'avère que je n'ai toujours rien reçu (chèque), je pence aussi qu'il s'agit là d'un grosse arnaque comme on peut le voir régulièrement de nos jours. Donc si je peux vous être d'une quelconque aide à ce sujet n'hésitez pas!

Par **littleshishi**, le **08/12/2010 à 10:53**

Bonjour à tous

Eh bien voilà, moi aussi j'ai reçu ce courrier, mais cela fait depuis un moi à peut près, me disant aussi la même chose, que c'était sûr et certain, j'avais gagné. ça fait un moi que j'envoie la réponse sans commander et chaque semaine je recevais un courrier qui me relançait comme s'ils avaient pas reçu mes lettres, avec un délai à respecter (9 jours). Ce que je trouve ironique, c'est que quand je reçois une nouvelle relance, le courrier a été envoyé 8 jours avant selon le cachet de la poste. Coïncidence? Je ne crois pas. Je sais pas comment ils font mais c'est pas possible que ça se passe toujours comme ça. et comme par hasard, est notifié sur ledit cachet, la date à laquelle j'ai moi même envoyé ma réponse.

J'ai remarqué ces similitudes avec les 4 relances que j'ai eu. Et je trouve la coïncidence trop belle. Mais je suis peut-être parano.

Il s'avère que je viens de regarder ce site maintenant et que j'ai envoyé mon courrier avant. donc c'est trop tard. Car voulant encore y croire, j'ai décidé de commander. vais-je recevoir mon colis au moin? Je leur ai choisi leur article le moins cher qui existe, mais bon...

Faisant des études de droit, j'essaie de lire et relire tous ces courriers que je conserve, espérant y trouver une erreur montrant leur escroquerie.

Cordialement

Par **jorandall62**, le **08/12/2010 à 13:23**

bonjour a tous,

eh bin oui moi aussi la même histoire que " littleshishi " !!!

marre de ces sociétés !!!!!

j'ai renvoyé plusieurs fois ma réponse SANS COMMANDER et a chaque fois j'ai reçu une lettre en retour pour commander !!

pourtant dernière le bon de commande en bas a gauche ,il est bien indiqué que le tirage au sort de ce jeu A BIEN DEJA EU LIEU et le gain ,quel qui soit NE DEPEND PAS D'UNE commande !!

malgré ça j'ai quand même voulu faire une commande ! (eh oui 10000 euros a prendre !! lol)

mais heureusement j'ai voulu voir sur le net s'il y avait d'autre cas !!!
j'ai tout photocopié et j'aimerais porter plainte contre cette société !!
avons nous une petite chance ??????????
merci

Par **Rosedesiles**, le **09/12/2010 à 08:33**

Bonjour::: j'ai aussi reçue la meme lettre que vous tous, j'ai fait une commande cela va faire un mois , ils ont encaissé mon chèque , mais je n'ai tjs pas reçu mon colis, pourriez- vous me donner leur numero de tel , je vous remercie d'avance

Par **littleshishi**, le **10/12/2010 à 08:13**

Bonjour
Alice Avantage a un site, il suffit d'aller voir dessus, y a l'adresse et le numéro de téléphone sinon apparemment c'est le 0 892 237 230
Moi j'attends de recevoir avant de faire quoi que ce soit
Après je leur enverrai un courrier pour qu'ils arrêtent de m'envoyer ces lettres
Je suppose qu'il doit y avoir moyen de porter plainte pour harcèlement, mais j'en suis pas sûr du tout.
A bientôt

Par **Rosedesiles**, le **10/12/2010 à 10:05**

Je vous remercie beaucoup, moi cela va faire un mois que j'attends ma commande, ils ont encaissé le chèque mais toujours pas reçue ma commande

merci et à bientôt

Par **RICOUNETTE**, le **10/12/2010 à 19:44**

ALICE AVANTAGES

Je viens de recevoir un deuxième courrier de leur part me laissant croire qu'il suffit d'une seule commande pour gagner 10 000 E. Au dos du document qui me certifie que je suis bien le grand gagnant des 10 000 E et qui dit "les 10 000 € sont à vous et à personne d'autre" il est inscrit PARANGON VALABLE UNIQUEMENT POUR LE GAGNANT DU 1ER PRIX.
Intriguée, je cherche ce mot sur INTERNET et ... ça veut dire qu'il s'agit d'un modèle.
Franchement tout est bon pour arnaquer les gens.
Je ne comprend pas que de tels procédés ne soient pas condamnés. Combien de personnes ont-elles vraiment crues être les gagnants et commander pour obtenir leur gain?

Par **Rosedesiles**, le **10/12/2010** à **20:44**

oh je pense beaucoup de personne se sont fait arnaqués le seul problème , ils te disent vous recevrez votre commande sous 48 heures et cela fait un mois que j'attends. C'est beau de faire la pub, mais faire croire aux personnes qu'ils ont gagné un gain , je trouve ça abhérant alors que tout est faux .Je vous remercie d'avoir répondu à mon message

Par **catherine**, le **12/12/2010** à **20:04**

bonsoir ,moi aussi j ai reçu des courriers concernant ce jeu ,j ai donc repondu depuis le debut en n oubliant pas de faire une commande a chaque fois car il disait que je recevrai le cheque de 1000000e en meme temps que mon colis . mais sur 6 commandes j en ai reçu 3 a force de les harceler sur leur messagerie ,et j ai demander le remboursement des deux autres mais toujours rien ,il ne me repondent meme plus ,c est de l arnaque pur et simple ,je comprend pas pourquoi la police ne les jugent pas de leurs escroquerie en plus les colis ne viennent pas de france et les produit c est de la daube certifié ,faite passer le message a qui veut savoir la vrai nature d alice avantage

Par **catherine**, le **12/12/2010** à **20:25**

bonsoir ,j ai eu aussi lles memes harcellements de la part de alice avantage ,seulement ,ils sont situés a nice dans un appartement et la marchandise vient de pays etranger ,j ai fait 6 commandes pour avoir le fameux cheque et rien biensur ,j ai demander le remboursement de certaines commandes que je n ai jamais eu et toujours rien .c est des voleurs qui sont proteger par des avocats malsains ,menteurs et voleurs pour la meme occasion ,car ils savent très bien que cette boite est une arnaque et ils defendent ces gens la ,honte pour la france

Par **leclosvalais**, le **14/12/2010** à **10:27**

HE OUI JE SUIS DANS LA MEME ATTENTE AVEC LA MEME FORMULE POUR RECEVOIR MON CHEQUE DE 10000 EURO ET MA COMMANDE EST PASSE DEPUIS 3 SEMAINES ET JE NE VOIS TOUJOURS RIEN VENIR.
QUE FAIRE??????

Par **ouafae**, le **18/12/2010** à **08:40**

bonjour moi aussi j'ai le meme chose de alice avantages mais aureusment j'ai pas fait aucune demande

Par **laboule**, le **20/12/2010** à **14:38**

Bonjour je viens de trouver ce site alors que je voulais aller sur le site de Alice Avantages pour leur dire deux mots...

Moi aussi je suis la grande gagnante de 10 000 euros, mais je sais bien que c'est des conneries. Déjà leurs produits miracles j'y crois pas, les courriers je m'amuse à les décrypter pour voir à quel point ils prennent les gens pr des cons et abusent de la faiblesse de certaines personnes. Il ne faut surtout pas commander car le chèque est soumis à aléas, c'est indiqué en minuscule bien sur. Le chèque de 10 000 euros c'est un chèque en bon d'achats !! vous vous voyez prendre 10 000 euros de produits chez eux, même ces bons d'achats n'existent pas, c'est une incitation à la commande.

et puis lisez bien le règlement à la fin, ils disent : " comme il est dit à plusieurs reprises dans les documents que vous avez en mains et qui sont, vous le comprendrez aisément, dénués de promesses fermes mais présentes de manière des plus attractives comme c'est l'usage pour tout document à visée publicitaire. Plus loin il est indiqué que "vue l'importance du prix, soyez astucieux et très attentif à la lecture"

Sur ces quelques mots, ils ont tout dit et sont couverts car d'une certaine manière ils ont prévenu du non sérieux de ce gain..

Par **sheiba**, le **21/12/2010** à **12:53**

c pareil Alice avantage ne cesse de me harceler avec ses courriers mensongers .effectivement je me suis laisser prendre à ce jeux.j'ai fait une commande en novembre 2009 ,ils m'ont prélèves les sous et jusqu'à aujourd'hui pas d'article même après réclamation.comment peut-on tromper les gens aussi ouvertement et à grande échelle sans être freiner par la" justice"?

chèque 10000 euros?

à cette date je suis en possession de 2 courriers me certifiant que je suis la gagnante" officielle".merci Alice cela fait rêver!

Par **hoce31**, le **27/12/2010** à **18:52**

meme histoire cela fait 2 fois qu'il me relance car la première fois j'ai trouvé cela 1peugros!comment voulez vous gagner 10000 alors que vous n'avez jamais rien acheter chez eux auparavant.!!la 1°fois g jeté la lettre a la poubelle, mais ils n'hésitent pas a m'envoyé une seconde lettre, avec le meme baratin.Je me demande surtout comment ils m'ont choisis puisque je ne commande jamais rien!Et je pense que la seconde fois devient 1 préjudice moral donc harcèlement , il faudrait creuser de ce coté la!hormis le fait que miss plume mérite une bonne frayeur car cela n'a pas l'air de la déranger de faire croire au gens kon va gagné 1

gros chèque en achetant 1 crème!!

Par **laurent**, le **29/12/2010 à 14:37**

bonjour.

je suis également le grand gagnant des fameux 10 000 euro, il y a un moment que je cherchais à les contacter et la part miracle j'y suis arrivé je vous laisse le liens du site (il ne vous reste plus qu'à aller dans la case "nous contactés") j'attends de voir ce qu'ils auront à répondre aux mails que je leur ai fournis en stipulant bien que je n'étais pas le seul gagnant, du côté arnaque qu'ils avaient avec tous les clients qui faisaient une commande chez eux sans rien recevoir etc...

<http://boutique.alice-avantages.fr/>

Par **catos**, le **30/12/2010 à 09:35**

bonjour

Cela fait plusieurs courriers que je reçois d'Alice avantages me promettant 100000€ j'ai commandé un appareil (somme dépensée 30 euros) et bien sûr pas de chèque. Je souhaite faire appel à un avocat pour porter plainte car je n'aime pas me faire avoir. Plusieurs témoignages peuvent-ils m'aider ? Merci

Par **Marion2**, le **30/12/2010 à 16:03**

[citation]**j'ai commandé un appareil (somme dépensée 30 euros)** [/citation]

Avez-vous reçu votre commande ?

C'est à ce niveau là qu'il faut jouer, pas sur les 10000€ (ils ont pris leurs précautions).

Laboule a écrit :

[citation]**et puis lisez bien le règlement à la fin, ils disent : " comme il est dit à plusieurs reprises dans les documents que vous avez en mains et qui sont, vous le comprendrez aisément, dénués de promesses fermes mais présentes de manière des plus attractives comme c'est l'usage pour tout document à visée publicitaire. Plus loin il est indiqué que "vue l'importance du prix, soyez astucieux et très attentif à la lecture"**

[/citation]

Le problème c'est que les personnes commandent, paient, et ne reçoivent rien.

Par **bub05**, le **30/12/2010 à 20:20**

bonjour,
je reçois depuis quelques temps des courriers de "gagnant", "gagnant privilégié", "gagnat garanti", etc, etc... de la part d'Alice Advantage
voyez comment je leur réponds avec le bon de commande.
renvoyer leur leurs courriers SANS JAMAIS PAYER !!!!!

courrier du 23 12 2010 suite au gain de 10000 €

Monsieur,

J'ai reçu ce matin votre courrier m'annonçant que je suis l'unique et seul gagnant d'un chèque de 10000 €. Je vous en remercie.

Je ne sais par quel miracle cette bonne nouvelle m'arrive juste avant Noël mais croyait en ma bonne foi: vous êtes mon bienfaiteur !

En effet, je revais pour rien en faire des produits de votre catalogue. Vous trouverez donc mon bon de commande ci-joint.

Ne pouvant de suite vous faire un chèque de 98.69 €, et pour simplifier les choses, envoyez moi un chèque de 9901.31€ avec ma commande ce qui évitera bien des courriers.

Dans l'attente de la réception de mon colis et de mon chèque que j'espère sous 48h comme convenu,.....

courrier du 30 12 2010 suite au gain de 10000e (encore!!!!)

Monsieur,

Quelle joie de vous lire ce matin!

Vous m'annoncez que je viens encore de gagner 10000e juste en remplissant votre lettre ci-jointe, lettre que je vous renvoie avec tous ces justificatifs afin de vous remercier de votre générosité.

Malheureusement, je ne vous commanderais rien cette fois-ci car j'attends toujours ma dernière commande et que les finances sont au plus bas en cette fin d'année, pourtant, ce n'est pas l'envie qui m'en manque au vu de votre catalogue généreux et pleins de superbes produits.

Pourtant, une question me vient à l'esprit: depuis que j'ai gagné 10000€ la semaine dernière, les 10000e de cette semaine sont-ils cumulables? Si c'est le cas, je vous remercie encore plus!!!!

Ne commandant pas maintenant, cela n'est absolument pas grave si je ne reçois pas mon chèque dans les 48h car le premier devrait m'arriver rapidement.

Dans votre prochain courrier, pourriez-vous me joindre votre n° de téléphone afin de régler de vive voix les différents protocoles de mon gain?

Vous remerciant encore de ce beau cadeau que vous me faites (20000€, ce n'est pas rien par les temps qui courent !), je vous prie d'agréer, Monsieur mon bienfaiteur, mes salutations les plus chaleureuses.

Voilà, ça prend un peu de temps mais quel bonheur de leur expliquer avec délicatesse à quel point ils nous prennent pour des cons...

Par **Marion2**, le **30/12/2010 à 20:52**

Vous avez bien du temps à perdre

Par Marion2, le 30/12/2010 à 22:19

bub05,

Il faut lire attentivement les écrits d'Alice. Cette société a pris soin d'être inattaquable.
Lisez ceci :

Lien fourni par ISBACK83

Citation :

ALICE AVANTAGES GAGNE TOUJOURS EN JUSTICE.....

07/07/2009 à 18h15

Une décision favorable pour la société Alice Avantages contre Mme NATHALIE DUFFOURG rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné Mme NATHALIE DUFFOURG aux dépens de l'instance.

Une nouvelle décision positive rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 12 mai 2009 a débouté une nouvelle fois un requérant (Mr JEAN-

PIERRE VANNAY) et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité au concerné, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : la crédulité du demandeur ne saurait entraîner la mise en jeu de la responsabilité quasi contractuelle de la société Alice Avantages qui lui a proposé la possibilité de participer à un jeu consistant en une loterie publicitaire comportant un post tirage au sort afin de déterminer un gagnant, cette opération autorisée par le code de la consommation comportant nécessairement un aléa clairement spécifié : règlement complet du grand jeu Alice Avantages.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné Mr JEAN-PIERRE VANNAY à verser à la société Alice Avantages la somme de 500 €uros sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Encore une décision positive rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 28 mai 2009 a débouté un requérant (Mr JEAN-CLAUDE BENCHAI)) et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité au concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de

satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués et qu'après lecture du règlement du jeu, il s'agit d'un jeu comportant un pré tirage réalisé par un huissier de justice afin de tirer au sort le gagnant potentiel d'un certain prix.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné Mr JEAN-CLAUDE BENCHAIB à verser la somme de 500 € à la Société Alice Avantages sur le fondement de l'article 700 du code de procédure civile.

Le tribunal d'instance de Nice a de nouveau rendu une décision favorable à la société Alice Avantages contre Mr Michäel PICAZO SERRANO dans un jugement du 3 juin 2009. La société Alice Avantages était accusée d'avoir envoyé une publicité au concerné, lui annonçant le gain d'un certain prix comme argument de promotion.

Effectivement, la société Alice Avantages est spécialisée dans la vente par correspondance de produits cosmétiques, et au soutien de la vente de ses produits sur catalogue, elle propose des jeux publicitaires annonçant le gain d'un certain prix.

La présence d'aléa, de conjecture et le règlement complet du jeu précisant bien son fonctionnement étant joint dans chaque courrier publicitaire, la société Alice Avantages n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués. Par ces motifs, elle a donc été relaxée par le tribunal d'instance de Nice.

Le tribunal a débouté et condamné Mr Michäel PICAZO SERRANO aux dépens de l'instance.

Par **joe49**, le **03/01/2011** à **16:09**

Bonjour,

Je suis également tombé dans cette ci belle escroquerie. Me disant déjà gagnante, je suis aujourd'hui a gros découvert!! Dégoutée d'avoir été trop naïve et en attente de mon colis (car j'ai bien évidemment fait une commande!) j'espère qu'ils paieront pour le faux espoir, car vendre du rêve à autant de gens ça doit bien être punis par la loi!!!! On recoit des amendes pour moins que ça, je suis très en colère et fera tout pour que ces enfoirés payent le prix!!!! Quant aux petites lignes, tout parrait pourtant très clair, il suffit juste de bien suivre les démarches..ce que je pense nous avons tous fait!!! "Huissier de justice"..il doit etre beau celui-la encore!!! C'est dégueulasse

Par **Marion2**, le **03/01/2011** à **17:00**

[citation]**Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive [fluo]n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.[/fluo]**

[/citation]

Il suffit de lire tout ce qu'a écrit ALICE dans ses courriers.

Par **mathiot**, le **03/01/2011** à **20:16**

Bonsoir à tous et Bonne année !!! Figurez-vous que... Eh bien, oui ! J'ai aussi été désigné gagnant des 10 000 Euro !!! Bien entendu, à arnaqueur/crédule et demi, j'ai renvoyé les formulaires tous plus insistants les uns que les autres, j'ai même commandé (avec promesse de paiement à réception ou, s'il leur plaît, déduction du montant commandé sur le chèque de 10 000 Euro) et, régulièrement, leurs relances me parviennent. Apparemment, cette société sait nager en eaux troubles tout en étant intouchable judiciairement. Pour faire court, il est néanmoins regrettable de constater que "l'arnaque" risque de devenir le système favori des commerciaux et, forcément, de regrettable on va passer au préjudiciable (mes pensées vont à ceux que de telles mirobolantes promesses -qui n'engagent que ceux qui les tiennent- feront obligatoirement tomber dans le panneau). La technique est déjà bien ancrée dans les moeurs. Si tous ceux qui ont virtuellement gagné décident officiellement faire don de leur gain à une association présidée par un mentor du barreau ou un Politique de renom, alors... Qu'en pensez-vous ?

Par **lovelywes**, le **04/01/2011 à 17:09**

bonjour

cela fait plusieurs semaine que je reçois des courrier d'Alice avantage. Mais ne croyant pas a se genre de courriers je ne répond pas. toutefois le premier courrier m'informais que j'avais gagner la somme de 10 000€ avec la clos de passé une commande pour recevoir le chèque rapidement. Ensuit le deuxième courrier était une relance la semaine d'après mais cette fois si l'obligation d'achat était clairement indiquer mais toujours se chèque de 10 000 € que j'ai gagner et cette huissier de justice qui a validé mon gain. toujours dans l'ignorance des d'autres courriers qui me donne même des information sur le numéro du chèque que je vais recevoir.

il demande toujours de passé commande il y a toujours un cachet du service financier qui certifie l'envoi de la somme à recevoir et un autre cachet qui indique envoi garantie de la somme de 10 000 € et il y es même indique une référence de se règlement qui après commande me sera remit dans mon colis le chèque de 10 000€ dans les 48h après la commande

je vous laisse faire vos propre déduction sur la nature de ses courriers ...

Par **grossjoue**, le **08/01/2011 à 14:12**

bonjour je reçois moi oci des courrier qui me disent que j'ai également gagnée 10000 euro heureusement je n'ai pas fait de commande car je ne le sentai pas vraiment mai aussi parceque j'ai pu voir tous vos message ouf car j'allais pacé ma commande aujourd'hui cela fait 2mois que alicia avantage m'envoi des courriers merci a tous et bon courage

Par **chachounette73**, le **11/01/2011 à 15:37**

je reçois des corrier d alices avantages , je ne repond jammais mais rien ne les décourage depuis au moin 3 mois et ils finisent direct a la poubelle.

1 comment pourais je gagner a leur jeux puis ce que je n ai pas jouer

2 en voyant leur site ont voit tout de suite que ses de l arnaque

Par **Marion2**, le **11/01/2011 à 17:39**

[citation]**comment pourais je gagner a leur jeux puis ce que je n ai pas jouer**
[/citation]

Il n'y a pas besoin de jouer...

Par **casanova**, le **16/01/2011 à 18:47**

bjs,je viens de lire votre msg,je vois que je ne suis pas la seule,a qui l'ont dit etre la gagnante d'un cheque d'un montant de 10.000e.moi aussi,idem bien envie de saisir la justice,car j'ai egalement commander pr pouvoir recevoir ce fameux cheque,mais a ce jour,tjr rien.bjr l'arnaque.....

Par **Marion2**, le **16/01/2011 à 19:43**

Vous n'avez rien gagné du tout. Lisez bien tout ce qu'Alice a écrit, vous ne pouvez pas l'attaquer pour ces 10000€, il y a un règlement qui explique tout.

En revanche, vous pouvez l'attaquer si vous avez commandé et payé des produits qui ne vous sont pas livrés.

A priori, à chaque fois c'est la même chose, les personnes,croyant avoir gagné 10000€ commandent, payent et ne sont jamais livrées de leur commande.

Par **ghisos**, le **29/01/2011 à 12:54**

Il s'agit clairement d'une arnaque, disons une volonté claire de tromper le client, je n'avais jamais vu un document si trompeur, car même les petites lignes ne ramènent pas à la réalité immédiatement, les expressions sont redéfinies dans le règlement pour signifier autre chose, comme par exemple "10.000,00 € par chèque à votre Ordre" n'est que le nom du jeu et en plus, d'un courrier au courrier suivant, il y a des changements dans les expressions qui sont alors définis différemment dans le règlement.

Dans tous les cas, jusqu'ici, il était indiqué dans le règlement qu'il s'agissait d'un jeu sans obligation d'achat, donc pas besoin d'acheter un produit pour participer. J'ai donc participé au jeu sans faire d'achat et j'ai demandé à me faire rembourser les frais d'envoi et je n'y croyais pas vraiment, mais il m'ont bien renvoyé un timbre.

Cela étant, pour voir l'arnaque, il faut déjà y passer du temps et n'être pas trop vulnérable (personnes âgées etc...). Je pense qu'au niveau juridique, ils se sont mis à l'extrême limite de ce qui était possible de faire. Mais je trouve que ce n'est pas normal que l'on puisse à ce point tromper les gens, tromper pas par erreur ou légèreté, mais par réelle volonté de tromper comme l'indique par exemple la règle n°12 d'un des règlements "L'animation "grand jeu 2010-2011" est une publicité destinée à attirer l'attention des consommateurs afin de présenter des articles à la vente" ou encore la n°20 "Comme il est dit à plusieurs reprises dans les documents que vous avez en mains et qui sont, vous le comprendrez aisément, dénués de promesse fermes mais néanmoins présentes sous un mode des plus attractifs comme c'est l'usage pour tout document à visée publicitaire.

Que l'on utilise un jeu pour se faire connaître par des clients potentiels, pourquoi pas, mais qu'on leur fasse croire qu'ils ont déjà gagné le gros lot et qu'il faille aller dans la nième ligne du règlement pour se rendre compte qu'il ne s'agit que d'une participation à un prochain tirage d'un jeu aléatoire, ce n'est pas normal. Que la texte principale en lecture linéaire n'ait rien à voir avec le vrai contenu tiré du règlement, c'est tromper pour tromper.

Je pense qu'il faudrait déjà porter plainte et si la loi est faite pour accepter de tels comportements, essayer d'influer pour modifier la loi afin d'améliorer la protection des consommateurs. Imaginons que l'on se permette de tels comportements partout, téléphonie mobile, électricité, en magasin, en assurance ..., on ne pourrait plus rien faire sans risquer de

se faire avoir, ce serait insupportable.

Par **Marion2**, le **29/01/2011** à **13:53**

Pour info, je vous signale que le chèque de 10000€ se résume à dépenser 10000€ dans leur société. Vous ne pouvez pas le mettre sur votre compte bancaire...

Par **franchouas**, le **31/01/2011** à **19:42**

j'ai eu ce fameux courrier ou il m'est dit que je devais commander pour recevoir le règlement de "10000 euros par chèque à votre ordre". en fait je pense que tout ce que l'on doit recevoir au final c'est le règlement du jeu concours et non pas un règlement en espèce comme on serait en droit de l'espérer avec une annonce ainsi faite.. une belle arnaque en effet... en même temps le gérant est un roumain, et sans faire de généralités déplacé moi ça me suffit pour être méfiant... surtout au vu des infos que l'on trouve sur la toile en ciblant correctement les recherches... un petit liens sur Alice avantages qui pourra en éclairer certain..
http://www.manageo.fr/fiche_info/492132063/24/alice-avantages.html

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **20:03**

Merci pour le lien...

De plus, il est interdit de demander de passer une commande pour recevoir un cadeau, ou un chèque...

Par **mel721**, le **02/03/2011** à **09:29**

Bonjour à tous,

et bien je suis dans le même cas que vous mais ce qui me dérange le plus c'est que même dans les petites lignes (comme vous le stipuliez plus haut) ils ne disent pas vraiment que c'est sur tirage au sort.

Et là j'aurai juste à renvoyer ma commande de deux produits obligatoirement pour pouvoir toucher mon chèque que j'ai forcément gagné!

C'est vraiment une salle arnaque! j'aimerais bien les faire tomber!
Si seulement il y avait un moyen!!

Par **zinet**, le **07/03/2011** à **15:25**

Bonjour,

J'ai le même problème que vous tous en ce qui concerne la société Alice Avantage. J'ai bien commandé et à ce jour, je n'ai également rien reçu de ma commande ; quant aux 10000€, n'en parlons même pas!!!

La première fois que j'ai eu un contact avec cette société, c'est pour m'annoncer que j'avais gagner 10000€ et que pour les recevoir je devais.... commander!
on me disait:

"COURRIER ADMINISTRATIF

DERNIER AVIS

Remise d'un règlement soit 10000€

"Le courrier que vous avez entre les mains N'EST PAS UN JEU"

Et je n'ai vu nulle part qu'il s'agissait d'un JEU CONCOURS même en bas de page, en minuscule...

Oui, on pense a une arnaque et oui on ne peut s'empêcher de commander car les belles histoires de gagnants, il y en a QUASIMENT pas, mais il y en a!

enfin, bref, j'ai adhéré depuis a un site web:action-collective.com

allez y!!! et inscrivez vous comme je l'ai fait, il faut être nombreux et allez jusqu'au bout!!

Par **mary77**, le **08/03/2011** à **13:55**

bonjour,je viens de recevoir comme vous une publicité m'indiquant que j'aurai gagnée un chèque de 10000e a la condition que je passe une commande. je ne suis pas naive et je connais ces procédés mais j'avoue que là ça parait véridique ,je serais la gagnante confirmée a 100% avec un chèque assurée de recevoir après ma commande!!heureusement que je vous ai lu car j'allais envoyé ma commande..maintenant je sais que cela est une veritable arnaque ,dommage j'en aurais eu vraiment besoin!!merci a tous et a toutes

Par **sabrinaanissa**, le **23/03/2011** à **21:07**

Je viens de recevoir deux courrier d'Alice Avantages, je voulais aller sur le site afin de savoir si j'avais réellement gagner ces 10 000€, et je suis tomber sur votre site, je suis dupe car il indique bien que l'on a été tirer au sort via huissier de justice, puis que nous sommes réellement "l'unique Gagnante du chèque de 10 000€"puis que le numéros personnel gagnant est "Résultat du compte rendu délibératoire du 14/03/11"

Afin, de récupérer le gain sous scellé, on doit impérativement commander chez eux puis ils envoient ce chèque sous enveloppe scellé avec le colis.

Réponse a rendre sous 10 jours, au cas ou, cette somme serat attribuer à une autre personne. Je suis bien heureuse d'être tomber sur ce site, car j'aurais été piéger aussi!!

Merci à ce site

Par **Marion2**, le **23/03/2011 à 21:14**

Oui, heureusement que vous avez pu lire tous ces posts concernant ALICE AVANTAGES.

Cette société joue sur la crédulité des personnes à qui ils envoient ce genre de courrier.

Tout est pourtant bien expliqué dans les documents envoyés par ALICE, et lorsque l'on veut bien lire attentivement tout ce qui est écrit, vous pouvez constater que vous n'avez rien gagné.

C'est pour cette raison que toutes les personnes qui ont déposé plainte contre cette société ont été déboutées et condamnées à verser des dommages et intérêts à ALICE.

Par **jannas**, le **27/03/2011 à 16:36**

Salut à tous (LES PIGEONS d'ALICE Avantages) comme M3!!! Je passerai 1 commande chez A A & au bout d'1 mois ils m'ont envoyé 1 courrier pour me dire qu'il y avait 1 rupture de stock sur 1 article & qu'il me fallait patienter 15 jours. Entre temps il m'a envoyé 1 courrier pour moi comme si c'était le premier contact pour participer à leur jeu concours pour 1 chèque de 10000 € si je passe 1 commande... je me suis fait avoir. C'est pas grave mais le plus con c'est qu'il m'a envoyé même pas votre commande mais ils empêchent BIEN votre FRIC!!! alors méfiance ; il n'y a que le TRAVAIL qui rapporte des SOUS !!!

Par **loulou**, le **28/03/2011 à 14:53**

salut comme vous savez bien de m'arriver j'ai fait une commande et je ne l'ai pas reçue chez Alice Avantages je pense que nous devons passer plainte quand tu m'as dit de voir avec mon avocat faite pareille ça peut plus durer

Par **Marion2**, le **28/03/2011 à 17:22**

Vous pouvez déposer une plainte parce que vous avez passé une commande, que votre paiement a été encaissé et que vous n'avez jamais reçu cette commande.

C'est la seule chose que vous pouvez faire.

Par **BOUBOU**, le **17/04/2011 à 15:07**

Bonjour à tous, j'ai lu pas mal de messages concernant ces 10000 euros à croire que sur 10 ms cela ferait 100000 euros, comme toutes les personnes concernées, ça sent l'arnaque, mais le plus grand problème à priori ce sont tous ces produits commandés et payés qui nous

parviennent pas ,personnellement je doit en etre au environ de 100 euros ,alors si nous fesos la multiplication de toute les personne concernés cela doit faire? (intolérable)

Par **virginie**, le **30/04/2011** à **16:06**

Moi aussi j'ai passé une commande comme l'exigeait l'offre qui stipulait que les 10 000 euros étaient assurés en commandant des articles; A ce jour, le chèque est débité, et je n'ai pas de colis arrivé, donc pas de chèque gagnant et en prime je n'ai jamais reçu ma commande de produits. C'est une véritable arnaque car les courriers sont vraiment rédigés d'une telle façon qu'on y croit. Non seulement on est pas gagnant mais en plus l'argent dépensé n'offre même pas l'envoi des articles que j'ai payé. Je ne sais pas comment faire. Merci de me tenir au courant de l'évolution.

Par **LeFauve34**, le **01/06/2011** à **08:52**

]Bonjour, si nous ne pouvons pas les attaquer sur le plan de l'arnaque au 10 000€, nous avons tout de même un moyen légal de les faire poursuivre pour vente forcée. Dans toutes les publicités envoyées par Alice Avantages il est clairement stipulé que pas de commande pas de chèque, ce qui est une contradiction flagrante avec le règlement de leur jeu concours. De même, du moment qu'une commande a été passée, le fait de ne pas fournir les éléments constitutifs de la commande s'assimile à de l'escroquerie surtout si les produits commandés ont été payés lors de la commande. Je suis dans ce cas et j'envisage une action en trois phases contre cette société.

Dépôt de plainte en bonne et du forme auprès des instances judiciaires de notre pays. Demander une intervention de contrôle auprès du ministère de la consommation et de la répression des fraudes , en effet comment Alice pourra justifier l'encaissement de chèques qui ne correspondent à aucune livraison. Il en est de même auprès des services fiscaux où nous pouvons demander un contrôle fiscal des comptes de cette société. Et pour finir demander au Syndicat des Entreprises de Vente par Correspondance et à Distance d'intervenir pour que cesse de telles pratiques. Ce syndicat n'aime pas les brebis galeuses qui font du tort à l'ensemble de la profession. Si toutes les personnes concernées par cette affaire veulent se regrouper pour tenter une action commune, je suis prêt à passer à l'action.

Par **jujuj93**, le **07/06/2011** à **10:54**

moi j'ai fait quatre commande de produits a la societe Alice Avantages, les quatre commandes on bien ete oayer et j'ai reçu que deux produit, j'ai essayer de les joindre sans aucun succes, quand au jeu concours c'est vraiment de l'arnarque, on vous fait croire que vous etes le seul gagnant et apres avoir commander, plus de nouvelles du chaque de vous deviez recevoir.

c'est vraiment pas serieux ???

Par **loure**, le **13/12/2011** à **21:23**

Vous faite une commande ou des commande; accompagne de ces sommes encaissé par la société ALICE AVANTAGE

(Je reste polie) et que vous ne recevez rien. C'est la loi du plus fort

A la mer le grand poisson mange le petit

Bon courage

Que la justice ce juste avec Alice